

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 19 novembre 2024
N° 2024.11.19_3.**

Point 3 – Recherche

- Demande d'approbation des projets INTERREG France – Suisse et INTERREG ALCOTRA (France – Italie)

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► Le conseil d'administration approuve le projet de recherche ReGAIN présenté dans le cadre du programme INTERREG France – Suisse, tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

► Le conseil d'administration approuve le projet de recherche RESIL-AV présenté dans le cadre du programme INTERREG ALCOTRA (France - Italie), tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	12	Abstention :	0
Membres représentés :	9	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	26/11/2024
	Transmise au recteur de région académique le :	26/11/2024

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.*



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

27, rue Marcoz
BP 1104
73011 Chambéry Cedex

Tél. 04 79 75 85 85

www.univ-smb.fr

Marion BACHELART
Ingénieure de projets européens
Tél. : 04 79 75 83 02
Mail : - marion.bachelart@univ-smb.fr
- ddrv-europe-international@univ-smb.fr

Demande d'approbation du projet ReGAIN dans le cadre du programme Interreg France – Suisse et de son plan de financement

Le programme Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne.

INFORMATIONS PROGRAMME

- Programme: Interreg France-Suisse
- Priorité : Priorité 2 – Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive pour le territoire.
- Objectif spécifique : OS1 – Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.
- Financement : 80% des coûts complets avec 20% d'autofinancement.

INFORMATIONS PROJET

Nom : Rééducation du Genou Adaptée à chaque Individu et déficit Neuromusculaire

Acronyme : ReGAIN

Durée : 36 mois

Coordinateur français : Université Savoie Mont Blanc

Partenaire français : SAS MTraining

Coordinateur suisse : Hôpital de La Tour – Genève

Partenaire suisse : Haute Ecole de Santé de Genève (HEdS)

Budget prévisionnel projet				
	Projet	Suisse	France	USMB
Subvention	900 063,89 €	382 494,29 €	517 569,60 €	330 681,60 €
Autofinancement (≥ 20%)	379 716,01 €	250 323,71 €	129 392,30 €	82 670,30 €
TOTAL éligible	1 279 779,90 €	632 818,00 €	646 961,90 €	413 351,90 €

INFORMATIONS USMB

Responsable scientifique : Pierre Samozino

Laboratoire impliqué : LIBM

Budget prévisionnel USMB		
	Méthode de calcul	Montant
Frais de personnel	Coût réel	317 963,00 €
Frais de bureau et frais administratifs	15% des frais de personnel	47 694,45 €
Frais de déplacement et d'hébergement	15% des frais de personnel	47 694,45 €
Dépenses d'équipement	Amortissement	0,00 €

RESUME DU PROJET

Les lésions de l'articulation du genou, très fréquentes sur notre territoire, entraînent des altérations prolongées de la fonction neuromusculaire, induisant alors des incapacités de travail et des coûts de santé importants. La prise en charge traditionnelle en rééducation ne couvre qu'une partie de ces altérations et présente des taux d'échecs élevés. Ce projet vise donc à mieux comprendre, évaluer et traiter ces déficits neuromusculaires chez des patients (sportifs ou non), afin de favoriser leur retour à l'activité. Quatre partenaires français (l'Université Savoie Mont Blanc et l'entreprise Mtraining) et suisses (l'Hôpital de La Tour et la Haute Ecole de Santé de Genève), entourés d'un réseau important de praticiens, apporteront leurs expertises respectives pour améliorer l'efficacité des prises en charges rééducatives et réduire la durée d'indisponibilité et les coûts socioéconomiques associés en proposant des innovations de procédés (prise en charge des patients) et technologiques (capteurs de mesures).

27, rue Marcoz
BP 1104
73011 Chambéry Cedex

Tél. 04 79 75 85 85

www.univ-smb.fr

Marion BACHELART
Ingénieure de projets européens
Tél. : 04 79 75 83 02
Mail : - marion.bachelart@univ-smb.fr
- ddrv-europe-international@univ-smb.fr

Demande d'approbation du projet RESIL-AV dans le cadre du programme Interreg ALCOTRA (France – Italie) et de son plan de financement

Le programme Interreg France-Suisse est un des programmes de coopération transfrontalière européen et est financé par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). Il couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie.

Les objectifs du programme sont de répondre aux défis environnementaux, redynamiser les systèmes économiques et sociaux transfrontaliers et dépasser les principaux obstacles transfrontaliers, grâce à une coopération locale, intégrée et inclusive.

INFORMATIONS PROGRAMME

- Programme: Interreg Alcotra (France – Italie)
- Priorité : Priorité 2 – Renforcer la connaissance du territoire pour répondre aux défis environnementaux de la zone Alcotra ;
- Objectif spécifique : IV – Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ;
- Financement : 80% des coûts complets avec 20% d'autofinancement.

INFORMATIONS PROJET

Nom : RESILIENCE-AVALANCHES

Acronyme : RESIL-AV

Durée : 36 mois

Coordinateur : Université Savoie Mont Blanc (LISTIC)

Partenaires français : Département de la Savoie, ALEA SARL, Association data-avalanche.

Partenaires italiens : Fondation Montagne Sûre, Politecnico Torino, Région Piémont, Province de Cuneo.

Budget prévisionnel projet		
	Projet	USMB
Subvention	1 502 976,10 €	483 840,00 €
Autofinancement (≥ 20%)	375 744,02 €	120 960,00 €
TOTAL éligible	1 878 720,12 €	604 800,00 €

INFORMATIONS USMB

Responsable scientifique : Frédéric POURRAZ

Laboratoire impliqué : LISTIC

Budget prévisionnel USMB		
	Méthode de calcul	Montant
Frais de personnel	Coût réel	432 000 €
Frais de bureau et frais administratifs	40% des frais de personnel	172 800 €
Frais de déplacement et d'hébergement		
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes		
Frais d'équipement		
TOTAL		604 800 €

RESUME DU PROJET

Le changement climatique induit une diminution significative de l'épaisseur de neige au-dessous de 2000m d'altitude, due à l'élévation avérée de la limite pluie/neige. Au-delà, l'impact est essentiellement qualitatif : l'enneigement reste conséquent mais son évolution devient plus complexe, avec des refroidissements et des réchauffements brutaux, des épisodes de fonte à des altitudes inhabituelles, et parfois de fortes précipitations. Ces nouvelles situations nécessitent un suivi plus minutieux du manteau neigeux et une plus grande réactivité des nivologues pour prévoir le danger d'avalanche.

Dans cette perspective, chaque entité responsable de la sécurisation des routes et de l'ouverture des grands cols des Alpes investit de nouveaux instruments de mesures du manteau neigeux et de détection automatique des avalanches. De même, leur système d'information, leurs protocoles de tests nivologiques et leurs démarches d'aide à la décision évoluent, et ce de manière indépendante de part et d'autre de la frontière, bien que les problématiques soient très proches. Il devient alors primordial de mettre en commun et partager les pratiques et les avancées de chacun, mais également d'instrumenter et surveiller de nouveaux sites, afin que les systèmes d'information français et italiens deviennent plus résilients à la complexité croissante du manteau neigeux, et aux nouvelles difficultés de prévision des phénomènes avalancheux qui en découlent.

Il est également nécessaire de poursuivre les travaux de recherche supports à ces avancées, notamment grâce à la mise en œuvre d'algorithmes d'intelligence artificielle afin de faciliter le traitement des données qui deviennent de plus en plus conséquentes et complexes. L'objectif n'est pas de remplacer l'expertise humaine par des outils logiciels, mais de continuer à modéliser celle-ci afin de conforter les experts dans leurs décisions ou de les alerter sur une situation potentiellement alarmante qu'ils n'auraient pas perçue comme telle.